



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 333

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur l'opération militaire décidée suite à l'enlèvement, le 8 janvier 2011, d'Antoine de Léocour et de Vincent Delory par Al-Qaïda au Maghreb islamique. Aussitôt, l'armée française décidait d'intervenir, se lançant à la poursuite des ravisseurs. Jamais elle n'était intervenue aussi promptement auparavant. Le déroulé de l'intervention militaire interroge, ainsi que les moyens utilisés : avion, hélicoptères fonçant sur les fuyards, en plein désert, à découvert, sans le moindre effet de surprise, débarquement de commandos au sol, mais ouverture du feu du ciel sur des 4x4 chargés de bidons d'essence et de munitions, négligeant le risque de bavure (ce qui semble s'être produit pour Vincent) ou le risque que les otages soient utilisés comme boucliers humains, voire comme victimes expiatoires en cas de victoire de l'armée française (ce qui semble s'être produit pour Antoine). Contre toute attente, « en dépit de sa conclusion malheureuse », les rapports du colonel commandant le groupement de forces spéciales Sabre-Carlit au général de division et de ce dernier à l'amiral, chef d'état-major des armées, sont on ne peut plus positifs, laissant penser certains que la libération de nos compatriotes n'a été qu'accessoire. Devant les interrogations et les doutes suscités, il lui demande de bien vouloir expliciter les fins et justifier les moyens de cette opération militaire.

### Texte de la réponse

Consécutivement à l'enlèvement de deux jeunes ressortissants français survenu le 7 janvier dernier dans un restaurant de Niamey, une opération militaire, mobilisant les moyens adaptés à l'accomplissement de la mission dont disposaient nos armées sur zone, a été organisée, conjointement avec les forces nigériennes, afin de tenter de libérer les otages avant que les ravisseurs ne parviennent à rejoindre une région refuge, une fois franchie la frontière malienne. Les circonstances du déroulement de cette intervention et du décès des deux otages font l'objet d'une enquête judiciaire, dont il convient, à ce jour, d'attendre les conclusions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 333

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juillet 2012](#), page 4249

**Réponse publiée au JO le :** [7 août 2012](#), page 4710